

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

ÉCOLE DES AVOCATS DE GUYANE

Vendredi 27 novembre 2026

- ✓ **8h30 – 17h30**
- ✓ **En présentiel ROYAL AMAZONIA**
- ✓ **7h30 validées au titre de la formation continue**
- ✓ **250 € (200 € pour le jeune barreau)**

INSCRIPTION : www.eda-guyane.fr
INFORMATION : crfpaguyane@gmail.com — 06 94 437 436

Programme prévisionnel susceptible de modifications

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Disposer d'un état des lieux chiffré des violences intrafamiliales en Guyane
- Comprendre les mécanismes pour recueillir au mieux la parole
- Savoir choisir entre l'ordonnance de protection et les autres saisines du juge aux affaires familiales, et savoir les articuler.
- Maîtriser le traitement pénal côté auteur et victime
- Articuler les interventions du juge aux affaires familiales, du juge des enfants et de la juridiction pénale.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Matinée

✓ **État des lieux des violences intrafamiliales en Guyane**

Madame SAMAR Karineka, Adjudante - Maison de la Protection des Familles
Madame Constance GRARD - Directrice de France Victimes 973

✓ **Recueillir la parole - Apréhender le 1er entretien avec la victime ou la personne mise en cause**

Madame Aurélie SISOIX - Psychologue à L'Arbre Fromager
Référente VIF au STPJ (à confirmer)

✓ **Volet pénal - Défendre les victimes et les personnes mises en cause**

Madame Audrey RIDOLFO Directrice de l'AGAV-CIDFF
Madame Feroza JOWAHEER, Responsable du Parcours Victimes au sein de l'AGAV-CIDFF

- Parcours des victimes de VIF
- Accompagnement durant la procédure pénale
- Dispositifs et mesures d'accompagnement mobilisables

Monsieur Thomas FLAMENT, Substitut du Procureur près le TJ de CAYENNE

- Qualifications et circonstances aggravantes
- Orientation des procédures
- bracelet anti-rapprochement, téléphone grave danger, éviction du domicile

Madame la Bâtonnière Christine CHARLOT, Avocate au barreau de la GUYANE

- Assistance de la personne mise en cause
- Constitution de partie civile et indemnisation des victimes



Après-midi

✓ **Volet civil — ordonnance de protection et saisines du juge aux affaires familiales**

Madame Audrey RIDOLFO, Directrice de l'AGAV-CIDFF
Madame Feroza JOWAHEER, Responsable du Parcours Victimes au sein de l'AGAV – CIDFF

- Accompagnement des victimes dans la constitution de leur dossier et leurs démarches en vue d'une ordonnance de protection ;
- Complémentarité entre l'intervention de l'association et celle de l'avocat
- Difficultés éventuelles rencontrées et pistes d'amélioration de cette collaboration ;
- Accompagnement des victimes avant et après la décision judiciaire (parentalité et éducation : programme Arouman parentalité et autres dispositifs mobilisables)

Madame Mandy CANARD, Juge aux Affaires Familiales près le TJ de CAYENNE
Madame le Bâtonnier Fabienne LANDRY, Avocate au Barreau de la GUYANE – Spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, médiatrice

- Ordonnance de protection et Ordonnance provisoire de protection immédiate (OPPI) – aspects théoriques et pratiques présentés autour d'un cas réel.

✓ **L'enfant au cœur des VIF**

Madame Laurene SAUVAGE, Juge des Enfants près le TJ de CAYENNE
Maître François STEPHENSON, avocat au Barreau de la Guyane – Référent commission mineurs
Madame Albérique VICTOR, Administratrice ad'hoc



Informations pratiques

Date et horaires	Vendredi 27 novembre 2026, de 8h30 à 17h30. Accueil des participants à partir de 8h30.
Lieu	Hotel MERCURE ROYAL AMAZONIA
Durée validée	7h30 au titre de l'obligation de formation continue de l'article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991.
Matières CNB	01 – Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine / 15 – Droit pénal
Public concerné	Avocats du barreau de la Guyane et des autres barreaux.
Prérequis	Pratique occasionnelle du droit de la famille ou de la défense pénale.
Niveau	2 – Perfectionnement
Effectif	25 participants
Tarifs	250 € par participant 150 € pour le jeune barreau
Inscriptions	En ligne sur www.eda-guyane.fr.
Contact	École des avocats de la Guyane — 15 avenue du Général de Gaulle, BP 305, 97300 Cayenne crfpaguyane@gmail.com — 06 94 437 436 — www.eda-guyane.fr
Accessibilité	Référent handicap : Maître Cléo SEMONIN, Présidente de l'École — crfpaguyane@gmail.com — 06 94 437 436. Toute personne en situation de handicap est invitée à prendre contact afin que les adaptations nécessaires soient étudiées.

École des avocats de la Guyane — établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale (article 13 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971). Déclaration d'activité n° 96973056597 — Qualiopi n° 2021/95021.2 du 10 octobre 2024.